



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 26 avril 2021
affiché ou publié le lundi 26 avril 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210415-lmc1H25201H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H25201H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 avril 2021

n° 048-21

Objet : RS - Convention d'application pour les années 2020 et 2021 avec l'association Agate Territoires

- date de convocation le 09 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quinze avril dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Pierre Brun à Martin Noblecourt - de Maryse Fabre à Cécile Trahand

• conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 15 avril 2021

délibération n° 048-21

objet **RS - Convention d'application pour les années 2020 et 2021 avec l'association Agate Territoires**

Corine Wolff, vice-présidente chargée de l'urbanisme et du droit des sols, rappelle la signature d'une convention-cadre intervenue le 18 septembre 2003 entre la Communauté d'agglomération et Mission Développement Prospective (devenue par la suite Agate Territoires) qui réalise des études dans les domaines de la prospective territoriale, des politiques contractuelles et de l'observation des territoires.

Pour l'année 2021, il est prévu de confier à Agate Territoires des missions sur les thèmes suivants :

- habitat : observatoire du parc social, assistance à la cotation de la demande de logement social et observatoire du sans-abrisme (sous réserve que l'agglomération soit lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt Logement d'Abord),
- politique de la ville : développement des pass numériques, formation des acteurs et mise en synergie, veille territoriale et nationale, mise en place de la Fabrique numérique du territoire, observatoire,
- mobilité : observatoire des mobilités, mise à jour des données Modeos,
- agriculture et développement durable : comité de suivi du PCAET (participation au COPIL, animation et mise en œuvre du PCAET).

La convention-cadre prévoit la signature d'une convention d'application annuelle par laquelle Grand Chambéry fixe le montant de sa contribution financière annuelle à Agate Territoires.

Il est proposé de verser à Agates Territoires les contributions suivantes :

- 110 000 € pour l'année 2020 au vu du bilan d'activité ci-joint,
- 110 000 € pour l'année 2021 au vu de la programmation prévisionnelle ci-dessus après production du bilan d'activités.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la décision du Bureau du 18 septembre 2003 approuvant la convention-cadre,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention d'application à intervenir entre Grand Chambéry et Agate Territoires prévoyant une contribution financière annuelle de 110 000 € au titre des années 2020 et 2021,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 048-21

Objet de l'acte : RS - Convention d'application pour les années 2020 et 2021 avec l'association Agate Territoires

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 5 - Autres (Coopération décentralisée, syndicats...)

Date de l'acte : 15 avril 2021

Annexe(s) : annexe 1, annexe 2

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210415-lmc1H25201H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25201H1

Date de transmission en Préfecture : 26 avril 2021

Date de réception en Préfecture : 26 avril 2021

Période d'affichage : du au